

N° CNOUSP/DELM/15

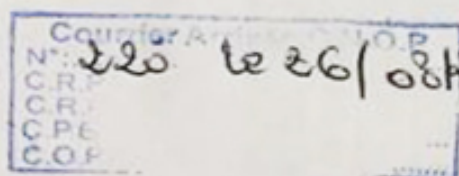
Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens

Objet : Disponibilité des médicaments du protocole national de prise en charge de la Covid-19 dans les officines de pharmacie

Vous n'êtes pas sans savoir que depuis quelques semaines, le Maroc à l'instar d'autres pays du monde, connaît une nouvelle vague épidémique liée à l'accélération de la propagation du variant Delta du SARS-CoV-2. Cette situation a engendré une forte sollicitation des structures de soins des deux secteurs, public et privé, pour la prise en charge des cas.

Il est important de rappeler que dès le début de l'épidémie, un protocole thérapeutique national de prise en charge des cas de Covid-19 a été élaboré et mis à jour régulièrement, sur la base des recommandations du comité technique et scientifique IRA_Grippe_Covid-19.

Aussi et, en saluant les efforts consentis par le corps des pharmaciens dans la riposte à cette épidémie, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir leur rappeler l'importance de la disponibilité, au niveau des officines de pharmacie, des médicaments qui font partis dudit protocole, notamment l'Hydroxychloroquine, qui permet une réduction rapide de la charge virale, réduisant ainsi le risque de survenue des complications chez les malades et de propagation du virus dans l'entourage. ✍



Ministre de la Santé
Khalid AIT TALEB

Pièce jointe : PROTOCOLE NATIONAL THERAPEUTIQUE COVID-19 (y compris pour la femme enceinte et allaitante).

